

Exemple de Legs

Monsieur Marie possède un patrimoine de 100 00 € et n'a pas d'héritier réservataire

Monsieur MARIE désigne la SPA de l'Agglomération de Montpellier comme légataire universel avec charge de reverser un legs particulier net de droits de 50 000 euros à son cousin.

Patrimoine transmis :
100 000 euros

Droits sur le legs particulier :
(60% de 50 000 euros)
30 000 euros

Legs particulier à son cousin :
50 000 euros

Montant net perçu par la SPA de l'Agglomération de Montpellier
20 000 euros



Monsieur MARIE désigne son cousin comme légataire universel. Celui-ci reçoit alors le patrimoine de 100 000 euros sur lequel il doit verser à l'Etat 60 % de droits de succession. Après impôts, il ne lui reste plus que 40 000 euros.

Patrimoine transmis :
100 000 euros

Droits de succession :
(60% du patrimoine)
60 000 euros

Reste à léguer à son cousin :
40 000 euros

Montant net perçu par la SPA de l'Agglomération de Montpellier
0 euro



Un legs est un soutien inestimable pour la SPA de l'Agglomération de Montpellier. Ce témoignage de générosité permettra à l'association de continuer à prendre soins des animaux et a les recueillir.